Docusign Envelope ID: 32DA5291-43EF-8C39-83D6-4638CCF790E1

ST MODULES

Société par actions simplifiée au capital de 108 605 €
Siège social : 19 rue des Frères Michelin
10600 LA CHAPELLE SAINT-LUC
692 880 057 RCS TROYES

* * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

B I L A N

C O M P T E D E R E S U L T A T

A N N E X E

*

Pour copie conforme,
Le Président de la Société.

DocuSigned by:
Sébastien DONT
2ADDE91698674EC...

Bilan Actif

Bilan Actif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé	I				
Frais d'établissement	II				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		3 190	1 285	1 905	2 968
Fonds commercial		1		1	1
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains		14 467	8 091	6 376	7 099
Constructions					
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		332 675	237 336	95 339	127 620
Autres immobilisations corporelles		32 483	31 337	1 146	3 047
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations		22 000		22 000	22 000
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		3 440		3 440	3 440
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	III	**408 256**	**278 049**	**130 207**	**166 176**
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		127 608		127 608	100 954
En-cours de production		39 000		39 000	58 000
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		117 255	4 172	113 083	168 434
Autres créances		38 820		38 820	24 091
Charges constatées d'avance		12 566		12 566	8 607
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					150 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		165 346		165 346	138 762
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	IV	**500 595**	**4 172**	**496 424**	**648 847**
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		**908 851**	**282 221**	**626 631**	**815 023**

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
			Total	Total
Capitaux propres				
Capital	(dont versé)	108 605	108 605	108 605
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserve légale			10 861	10 861
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			412 812	463 828
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			-146 331	-1 016
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I			**385 947**	**582 278**
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS II				
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			52 578	72 773
Emprunts et dettes financières diverses (2)				21 170
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			53 337	43 475
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			53 994	15 208
Dettes fiscales et sociales			77 164	80 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 611	
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III			**240 684**	**232 745**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		**IV**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)			**626 631**	**815 023**

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) Dont emprunts participatifs

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 626 631 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : -146 331 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC n°2022-06

Conformément au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'entreprise applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte.

Cette première application constitue un changement de méthode comptable lié à un changement de réglementation comptable, appliqué de manière prospective.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'arrêtés et publiés, sont présentés en fin d'annexe.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

AUTRES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Néant.

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 626 631 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -146 331 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entreprise a décidé d'appliquer le règlement ANC n°2022-06 à compter de l'exercice 2025.

Frais de constitution et d'augmentation de capital

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition.
Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 25 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans,

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du coût moyen unitaire pondéré" (CMUP).

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés au compte de résultat.

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Les primes de remboursement d'emprunt sont amorties sur la durée de l'emprunt par fractions égales.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont incorporés dans le coût de l'actif.

Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, indépendamment de l'utilisation qui est faite des capitaux empruntés.

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 2.50%.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Docusign Envelope ID: C7E77DFF-27C2-81AE-804B-5973333443C7

ST MODULES

Société par actions simplifiée au capital de 108 605 €
Siège social : 19 rue des Frères Michelin
10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC
692 880 057 RCS TROYES

* * *

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMISE A L'ASSOCIE UNIQUE
LE 31 AOUT 2026

Résultat net déficitaire de l'exercice : <**146 331,36> €**.

Imputation sur le compte « Autres réserves ».

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE
LE 31 AOUT 2026

Conforme à la proposition ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président de la Société.

DocuSigned by:
Sébastien DONT
2ADDE91698674EC...